

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 02 MARS 2009
SALLE DES FETES DE SAINT OUEN**

PRÉSENTS :

*Mmes ROUX, FAY, TURPIN, LELEU, DIRUY, BOUCHER, ELETUFE,
DE ALMEIDA, RICHARD, CERNEY, MILLOT.*

*Mrs DELAVENNE, KLOCH, MACHUELLE, VILLAIN, GENTE, WALLET, POISSON,
MAUGARD, HERMEL, DEVOYE, PECQUET, LOGNON, COTTEL, GAILLARD, GORREA,
MAUGER, DUCROCQ, CARPENTIER, RENUCCI, PROYART, CAGNON, OLIVIER, CHIVE,
SENE, BELAREDJ, LAURENT, BOQUET, FERON, SAINT, RIFFLARD, BOULARD,
BASSET, DEFRANCOIS, LEBLANC.*

Etaient absents, excusés : *Mme PAYEN, Mrs BRAILLY, ANTHONY, BUTEAU, CARLE,
DUCROTOY.*

M. BUTEAU donne pouvoir à M. Dominique PROYART.

Secrétaire de séance : *Mme Catherine LELEU.*

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie la commune de SAINT OUEN pour son accueil et expose l'ordre du jour du présent Conseil communautaire.

A l'unanimité, Madame Catherine LELEU est désignée secrétaire de séance du présent Conseil communautaire.

A l'unanimité, le compte rendu du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2008 est approuvé.

La liste des réunions de Bureau et de Conseil communautaire pour l'année 2009 est remise à l'ensemble des membres présents.

Monsieur le Président fait part de ses inquiétudes concernant la crise économique actuelle et la suppression de la Taxe Professionnelle récemment annoncée par le Président de la République ; cette réforme intervenant alors que la Taxe Professionnelle constitue la ressource financière majeure des collectivités territoriales.

Par ailleurs, Monsieur le Président fait part de son inquiétude concernant la réforme des collectivités locales et la proposition tendant à supprimer la région de Picardie.

Il rappelle que le Conseil régional fait aujourd'hui partie du Syndicat Mixte des Hauts Plateaux ; l'éventuelle suppression de la région pouvant évidemment avoir des conséquences sur le fonctionnement dudit Syndicat.

Il invite l'ensemble des conseils municipaux à délibérer en faveur du maintien de la région de Picardie.

ZAC DES HAUTS PLATEAUX.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte des Hauts Plateaux a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC en date du 16 janvier 2009 ; le budget primitif 2009 dudit Syndicat ayant été adopté en Assemblée Générale du 27 janvier 2009.

En outre, une nouvelle réunion avec Monsieur LUCHESSI, Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme est programmée le 27 mars à 9 h 30 mn au sujet des mesures compensatoires à mettre en place par le Syndicat Mixte des Hauts Plateaux de manière à préserver la nidification de l'œdicnème criard, espèce protégée au titre de la convention de BERNE.

CONSEIL GENERAL : POLITIQUE D'AMENAGEMENT CONCERTEE DU TERRITOIRE.

La Politique d'Aménagement Concertée du Territoire sera présentée par Monsieur STOTTER, Vice Président du Conseil Général de la Somme le 17 mars 2009 à 19 h en la Salle des Fêtes de DOMART EN PONTHEU.

Les grands axes de cette nouvelle politique émanant du Conseil Général de la Somme sont les suivants :

1. **IDEAL** : **I**ntervention **D**irecte pour l'**E**quipement et l'**A**ménagement **L**ocal.

Communes éligibles : Communes de moins de 2000 habitants.

Projets déposés : 1 projet par an plafonné à 20 000 € H.T.

Montant de la subvention du Conseil Général de la Somme : 3 000 € par an (15 %).

Intervention de la Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs : 1 000 € par an (5 %).

2. **CIDI** : **C**ontrat d'**I**ntervention et de **D**éveloppement du **T**erritoire.

Projet dont le coût est égal ou supérieur à 60 000 € H.T.

Projets éligibles : (équipements neufs et réhabilitation) portant sur les domaines suivants : Habitat, scolaire, sportif, culturel, culturel, équipements multifonctionnels.

La voirie est exclue de ce dispositif.

Un projet par commune par triennal.

Montant de la subvention :

- 20 % pour les projets de territoire.
- 25 % pour les projets du Département.

Monsieur LOGNON invite l'ensemble des communes membres à déposer leur projet CIDT auprès de la Communauté de Communes avant le 15 mars 2009. (1 projet par commune)

La programmation CIDT 2009-2011 sera ensuite actée et la convention pourra être conclue avec le Conseil Général de la Somme sur la base des projets répertoriés.

A ce jour, il convient de programmer dans le cadre du CIDT les demandes de subventions émanant des communes d'HAVERNAS et d'HALLOY LES PERNOIS pour mener à bien la construction de leurs salles multifonctions ; dossiers répertoriés sur l'ancienne programmation mais ayant du être reportés sur le triennal 2009-2011 en raison d'un manque de crédits en 2008.

En réponse à la demande de Monsieur DEFRANCOIS, Messieurs PROYART et LOGNON précisent qu'ils ont sollicité auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Somme l'autorisation de préfinancement des projets déposés dans le cadre du dispositif IDEAL pour la période 2009-2011.

Monsieur PROYART propose qu'une réunion spécifique au sujet de la Politique d'Aménagement Concertée du Territoire soit organisée avec l'ensemble des Maires de la Communauté de Communes.

Certains projets dits structurants à l'échelle du territoire pourraient par ailleurs être programmés au titre du Fonds Régional d'Appui au Pays de Picardie (FRAPP) telle la patinoire de FLIXECOURT.

Néanmoins, pour être éligible au titre du FRAPP se pose la question de la maîtrise d'ouvrage des projets ; les actions intercommunales étant privilégiées.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 1**, valide les principes de discussion sus-énoncés relatifs à la Politique d'Aménagement Concertée du Territoire émanant du Conseil Général de la Somme.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANCO).

Monsieur LAURENT propose que le Conseil communautaire retienne l'offre de la société HEXA INGENIERIE relative à la mission de délégation de service public et d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la Communauté de Communes, pour un montant de 18 135 € H.T.

Il propose par ailleurs de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau sur la base de 50 % de cette dépense.

A l'unanimité, le Conseil communautaire par **DELIBERATION 2**, accepte ces propositions.

Monsieur LAURENT précise par ailleurs qu'une procédure d'appel public à concurrence est en cours concernant la mise à jour du schéma directeur d'assainissement et l'élaboration du schéma directeur d'assainissement pour les 3 communes récemment adhérentes.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS (ADUGA) : CONVENTION DE FINANCEMENT 2009.

Monsieur VILLAIN propose au Conseil communautaire de signer avec l'ADUGA la convention de financement 2009 de l'agence ; la participation de la Communauté de Communes étant de 31 996 € pour l'année 2009 sur un budget prévisionnel global de 552 290 €.

Il rappelle que la participation de la Communauté de Communes était en 2008 de 32 249 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 3**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention de financement 2009 avec l'ADUGA.

Monsieur VILLAIN souligne en outre que dorénavant dans le cadre de la modification des documents d'urbanisme communaux, la commission SCOT du Pays du Grand Amiénois doit être saisie pour avis.

SYNDICAT MIXTE SOMME D'USAGES INTERNET (SUSI).

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte Somme d'Usages Internet (SUSI) dont la principale mission est d'assurer la desserte en fibre optique des communes jusqu'à présent non desservies.

Le coût de cette adhésion est de 500 € environ par an.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 4**, le Conseil communautaire accepte d'adhérer au Syndicat Mixte Somme d'Usages Internet.

FONDS DE CONCOURS : COMMUNE DE PERNOIS.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 5**, le Conseil communautaire accepte de verser à la commune de PERNOIS, un fonds de concours d'un montant de 1 484,49 € pour la réalisation d'un espace sportif ; opération estimée à 9 896,57 € H.T.

Monsieur le Président expose par ailleurs que, lors de la prochaine réunion de Bureau, la création d'une commission de contrôle de la bonne utilisation des fonds de concours sera inscrite à l'ordre du jour.

BUDGET PARC D'ACTIVITES.

A l'unanimité, le Conseil communautaire par **DELIBERATION 6**, engage une dépense d'investissement sur le budget parc d'activités à hauteur de 90 000 € visant à l'acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 8 500 m² auprès de la société SPACIOTEMPO, avant le vote du budget primitif 2009.

CYBERBUS.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 7**, le Conseil communautaire accepte d'acquérir auprès du liquidateur du Syndicat Mixte des Vals d'Authie, Nièvre et Somme le véhicule cyberbus pour la somme de 3 000 €.

JEU CHAMPIONS EN PAYS DE SOMME.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 8**, le Conseil communautaire valide la candidature de la commune de DOMART EN PONTTHIEU pour organiser la finale départementale du jeu champions en pays de Somme en novembre 2009 et valide par ailleurs celle de la commune de PERNOIS visant à organiser en septembre 2009 les présélections.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures 45 mn

★★★★